

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 22 Mai 2025

Nomination du secrétaire de séance : Jérémy Lespinasse

Approbation du compte rendu du 10/04/2025 à l'unanimité.

Absent : Nicolas Granger, Olivier Fournier, Sonia Cournil, Nicole Latour, Samuel Brouzès

Excusés : Samira Goumbélé (procuration à Marion Chaput), Charles Molina (procuration à M. Lajugie),

Intervention de Mr David Besse, architecte, pour la présentation de l'esquisse du projet des maisons du bourg.

Intervention Mr Salort, FDCUMA, pour présentation de la note d'opportunité de la chaufferie biomasse du bas du bourg.

01 – Projet Maisons du Bourg et Chaufferie Bois – validation de l'esquisse

Vu la délibération n°01 du 07 Novembre 2024 attribuant la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation des deux bâtiments du bourg (Chaminade et Grangier) à Mr Besse, architecte ;

L'esquisse du projet permettant de regrouper les deux bâtiments est présentée au conseil municipal avec la réalisation de deux logements, un local professionnel et une kitchenette pour les professionnels et la rénovation des locaux professionnels et commerciaux actuels. Il est également prévu d'intégrer la chaufferie biomasse au sein de ces bâtiments afin de regrouper les réseaux de chaleur du cabinet médical et paramédical, de la salle des fêtes, de la Mairie et de ces deux bâtiments.

Mr le Maire demande au conseil de valider cette esquisse dans les grandes lignes afin que l'architecte puisse détailler et chiffrer le projet.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE l'esquisse du projet et la note d'opportunité de la Fédération départementale des CUMA pour la chaufferie.

02 – Réaménagement de l'école maternelle - Attribution du marché de travaux

Vu la délibération n°02 du 20 Février 2025 autorisant le Maire à lancer le marché de travaux du réaménagement de l'école maternelle,

La commission d'ouverture des plis, réunie à l'issue de la phase de mise en concurrence :

- propose les candidatures des entreprises suivantes :
 - o Lot 1 Gros Œuvre - SARL Soares – 22 102.04€ HT
 - o Lot 2 Menuiseries aluminium – Infructueux – Pas de pli
 - o Lot 3 Plâtrerie Isolation – Ets Sudrie - 9 077.44€ HT
 - o Lot 4 Menuiseries intérieures - Ets Lavergne – 12 797.79€ HT
 - o Lot 5 – Revêtement de sols – Ets Brel – 10 715.76€ HT
 - o Lot 6 – Peinture faïences – Infructueux – Pas de pli
 - o Lot 7 – Plomberie Chauffage – Ets Tremouille - 2 257€ HT
 - o Lot 8 – Electricité – Elec service plus – 1 789 € HT

Le conseil municipal, après délibération :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition de la commission ouverture des plis pour l'attribution des différents lots,
- AUTORISE le Maire à relancer un marché de travaux pour les lots 2 et 6 classés infructueux dans les mêmes conditions,
- AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

03 – Logements La Poste - Avenants

Vu la délibération n° 02 du 19 Septembre 2024 attribuant les marchés de travaux pour la rénovation des logements de la Poste,

Mr le Maire propose au conseil d'étudier les avenants suivants :

- Pour le lot n°1 – Plâtrerie Isolation, une plus-value s'élevant à 2588.15 € HT (réalisation de caisson, trappe d'accès, dépose bloc porte, insertion placard, dépose plafond et plafond en BA13)
- Pour le lot n°4 - Electricité : différentes modifications en terme de réseaux, de nombre d'appareillage, de luminaires, de coffret disjoncteur différent pour un montant d'avenant HT à 825€.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mr le Maire,
- ACCEPTE les avenants détaillés ci-dessus.

- AUTORISE M. le Maire à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision

04 – Défense Incendie – Tranche 3 – Validation projet et demande de subvention Fonds Vert 2025

Vu la délibération n° 06 du 16 mars 2023 engageant la première tranche de travaux pour la défense incendie, et la délibération n°05 du 22 Février 2024 engageant la seconde tranche,

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser une troisième tranche de travaux suivants :

- Installation d'une bâche de 120 m3 avec terrassement et grillage pour chaque point au lieudit la Mérelie
- Equipement et terrassement des étangs privés aux lieudits Saint Dramont, Pont de Beune, Le Rozel, Carol, Beaugarry, Plamont / La Bastide, La Croix, Fages, Chemin des Moulins et le Méjat bas
- Equipement de deux citernes au lieudit La Doinie

soit un montant total d'investissement pour cette 3^{ème} tranche de 26 278.88 € HT.

Il propose également au conseil de déposer une demande de financement auprès l'Etat via le Fonds Verts (Axe 3).

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, :

- DONNE son accord pour la réalisation d'une troisième tranche de travaux dans le cadre de la DECI,
- VALIDE le montant de la 3^{ème} tranche de l'opération : 26 278.88 € HT,
- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat sur la ligne des Fonds Verts à hauteur de 40% du montant HT des travaux,
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan Communal de Sauvegarde : prochaine réunion le 06/06/2025 pour identification responsable de secteurs
- Organisation La Perigordine le 22 Juin 2025 : bénévoles présents : Murielle Sardan et son fils Valentin, Alain Dalix, Nicole Latour, Anthony Le Follic et Michel Lajugie
- Demande de Mme Sauvager pour empierrer le chemin du Plateau desservant la nouvelle habitation. Après discussion et à la majorité (1 Abstention), décision d'empierrer le chemin en régie.
- Mr le Maire explique qu'il a été contacté par le propriétaire de la parcelle ZE 6 pour la vendre à la commune. Cette parcelle mesure 10 898m². Les élus présents décident à l'unanimité d'engager une discussion pour l'achat de cette parcelle, positionnée en continuité de la station d'épuration et qui pourra permettre de l'étendre si besoin. Ils proposent un achat à 3000€. Mr le Maire se charge d'ouvrir les négociations avec le propriétaire.
- Diffusion de la carte « Energies Renouvelables / projet de photovoltaïques au sol » proposée par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Sur les parcelles identifiées, aucune n'a été retenue dans la proposition cadre sur le territoire de la commune. Le conseil municipal émet donc un avis favorable.
- Mr le Maire fait part au conseil de la rencontre avec l'EPFNA concernant le rachat de la Maison Grangier par la commune. Cet acte doit intervenir avant le mois d'Octobre 2025. Il est donc nécessaire de prendre une décision sur son financement. Le Maire propose de réaliser un prêt court terme pour financer le rachat de la Maison pour ensuite intégrer ce coût dans un prêt long terme sur lequel sera rajouté le montant des travaux autofinancés. Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.
- Mme Chaput intervient au sujet de la cantine. Suite à une rencontre avec le cantinier, il propose de réaliser des conserves avec les légumes d'été durant la période estivale pour valoriser la production de la Ferme du Rozel et d'éviter d'acheter du coulis de tomates et proposer aux enfants des plats estivaux durant la saison d'hiver comme de la ratatouille. Sur le principe, le conseil valide le projet à l'unanimité. Reste à trouver un conserveur qui pourrait lui mettre à disposition un autoclave. De plus, Mme Chaput souhaite rediscuter du planning du cantinier et notamment des heures de ménage et d'état des lieux qui pourraient être utilisées pour la réalisation de ces conserves. Aucune décision n'est prise à ce sujet.
- Mr le Maire fait part d'une demande de Mr Cadapaud pour la mise en place d'un sens interdit dans la rue du pigeonier en direction de la rue du Haut barry. Refus à l'unanimité du conseil municipal.
- Mme Chaput fait part de la vitesse excessive du camion transportant le lait sur la route d'Archignac. Mr le Maire s'engage à demander à l'éleveur vendant son lait d'avertir le chauffeur de ralentir au niveau des lotissements.
- Mr le Maire annonce au conseil municipal une baisse drastique suite négociation des pénalités de rupture de contrat anticipée avec la société Netcom qui s'élève à 5040€ TTC contre 8400€ prévu.

- Mr le Maire a été sollicité par des riverains d'un chemin communal au lieudit la Croix de la Borie concernant un chêne qui, avec le vent, s'est partagé en deux et menace de tomber sur les clôtures. Il présente deux devis pour abattre l'arbre. A l'unanimité, le conseil municipal choisit le devis de Tremouille Elagage pour un montant de 550€ HT.
- Demande marché dimanche :
 - o Mme Nadot : Oui à l'unanimité
- Commission marchés nocturnes en présence des exposants fixée le 04 Juin 2025 à 15h
- Mr le Maire propose de reconduire le paiement du feu d'artifice du 13 Juillet à hauteur de 1000€ TTC et la participation à celui de la fête du mois d'Août à 1500€ TTC ainsi que la prise en charge des agents de sécurité sur les quatre soirs et les toilettes louées. Accord à l'unanimité du conseil
- Demande de positionnement des élus sur l'organisation du vide grenier le 31/08/2025 : à l'origine créé et géré par la commune, les élus souhaitent transmettre cette manifestation à une association du village. Il est demandé de soumettre cette proposition aux différentes associations et d'analyser leur retour avant de prendre une décision.
- Problème adressage au lieudit La Croix. Mr le Maire a reçu, en présence d'adjoints, à deux reprises les trois personnes concernées par le problème d'adressage lié au nom « Impasse des étangs de la Croix ». Pour résoudre ce souci, Mr le Maire propose de créer une impasse pour mieux desservir l'habitation de Mme Gendre. Elle demande l'appellation « Joséphine Baker ». Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à sa demande à la majorité (3 oui / 7 non). Elle est invitée au prochain conseil à venir échanger avec le conseil municipal.
- Demande de Mr Boisset, SOS chats libres, de rallonger la subvention auprès de la fondation 30 Millions d'amis car il s'occupe de chats à stériliser et il n'a plus de budget . Le Conseil municipal reporte sa décision à la tenue de la commission associations.

Prochaine Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 12 Juin 2025 à 20h30